

STAMMOPUR Z

Date de révision: 09.11.2025

Numéro: 83011

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

STAMMOPUR Z

UFI: JQ00-7098-0006-41E4

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Détergent. Elimination des ciments et nettoyant des prothèses, pour bain ultrasonique, concentré.
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: DR.H.STAMM GmbH Chemische Fabrik
Rue: Heinrichstr. 3 – 4
Lieu: D-12207 Berlin, GERMANY
Téléphone: +49 30 76880-280
E-mail: info@dr-stamm.de
Internet: www.dr-stamm.de
Service responsable: sdb@dr-stamm.de, Tel.: +49 30 76880-258

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Centre AntiPoison et de Toxicovigilance, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7,
numéro ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Corr. 1B; H314
Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Acide phosphorique ... %
C12-C14 Ethoxylate d'alcool gras
composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C8-18 benzyldiméthyles, chlorures
Acide phosphorique -2-ethylhexylester

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

STAMMOPUR Z

Date de révision: 09.11.2025

Numéro: 83011

Page 2 de 11

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances qui ont des propriétés de perturbation du système endocrinien selon le règlement (CE) n° 1907/2006, article 59(1), le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants pertinents**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
7664-38-2	Acide phosphorique ... %			<60 %
	231-633-2	015-011-00-6	01-2119485924-24	
	Skin Corr. 1B; H314			
7732-18-5	Eau			20-30 %
	231-791-2			
68439-50-9	C12-C14 Ethoxylate d'alcool gras			<10,0 %
	-		*	
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H318 H412			
63449-41-2	composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C8-18 benzyldiméthyles, chlorures			<5,0 %
	264-151-6	612-140-00-5	01-2119965180-41	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H312 H302 H314 H318 H400 H410			
12645-31-7	Acide phosphorique -2-ethylhexylester			<2,0 %
	235-741-0		01-2119896587-13	
	Skin Corr. 1B; H314			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
7664-38-2	231-633-2	Acide phosphorique ... %	<60 %
	Skin Corr. 1B; H314: ≥ 25 - 100 Skin Irrit. 2; H315: ≥ 10 - < 25 Eye Irrit. 2; H319: ≥ 10 - < 25		
68439-50-9	-	C12-C14 Ethoxylate d'alcool gras	<10,0 %
	par voie orale: DL50 = <2000 mg/kg		
63449-41-2	264-151-6	composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C8-18 benzyldiméthyles, chlorures	<5,0 %
	dermique: ATE = 1100 mg/kg; par voie orale: DL50 = 795 mg/kg		
12645-31-7	235-741-0	Acide phosphorique -2-ethylhexylester	<2,0 %
	par voie orale: DL50 = 2500 mg/kg		

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

5 % - < 15 % agents de surface non ioniques.

Information supplémentaire

*Polymer

RUBRIQUE 4: Premiers secours

STAMMOPUR Z

Date de révision: 09.11.2025

Numéro: 83011

Page 3 de 11

4.1. Description des mesures de premiers secours**Indications générales**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Après inhalation

En cas d'une inhalation d'aérosols/de brouillards/de projections : Consulter un médecin. Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer l'œil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Eau. Mousse. Eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NOx). Dioxyde de carbone (CO2). Phosphore oxydes.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie Utiliser une protection respiratoire adéquate En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Information supplémentaire

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côté du vent. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Evacuer les personnes en lieu sûr.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination. Matière appropriée pour recueillir le produit: Sable liant universel. terre. Sciure de bois.

STAMMOPUR Z

Date de révision: 09.11.2025

Numéro: 83011

Page 4 de 11

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: contact avec la peau. contact avec les yeux.

Préventions des incendies et explosion

Le produit n'est pas: Comburant. Inflammable. Explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker uniquement dans les récipients d'origine.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Détergent.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
7664-38-2	Acide phosphorique	0,2	1		VME (8 h)	
		0,5	2		VLE (15 min)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
7664-38-2	Acide phosphorique ... %			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	10,7 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	1 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	2 mg/m ³
12645-31-7	Acide phosphorique -2-ethylhexylester			
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	6,25 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	10,42 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	6,25 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	36,73 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	10,87 mg/m ³

STAMMOPUR Z

Date de révision: 09.11.2025

Numéro: 83011

Page 5 de 11

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
12645-31-7	Acide phosphorique -2-ethylhexylester	
Eau douce		0,049 mg/l
Eau de mer		0,0015 mg/l
Sédiment marin		0,35 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		15 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Matériau approprié:

PE (polyéthylène). Epaisseur du revêtement: 0,5 mm période de latence: >=8h

CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). 0,5 mm période de latence: >=8h

NBR (Caoutchouc nitrile). 0,35 mm période de latence: >=8h

Caoutchouc butyle. FKM (Caoutchouc fluoré). 0,5 mm période de latence: >=8h

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Modèles de gants recommandés : Camapren 722, Producteur: KCL, Ou des produits similaires d'autres fabricants.

Protection de la peau

Blouse de laboratoire.

Protection respiratoire

Protection respiratoire non nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore - jaune clair
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé

Point de fusion/point de congélation: -20 °C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100 °C

Inflammabilité: non inflammable

Limite inférieure d'explosivité: non applicable

Limite supérieure d'explosivité: non applicable

Point d'éclair: Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C.

Température d'auto-inflammation: non déterminé

Température de décomposition: non déterminé

pH-Valeur (à 20 °C): 1,9 (1 %) DGF H-III 1

Viscosité cinématique: non déterminé

Testé selon la méthode

STAMMOPUR Z

Date de révision: 09.11.2025

Numéro: 83011

Page 6 de 11

Hydrosolubilité: (à 20 °C)	complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants non déterminé	
La vitesse de dissolution:	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
La stabilité de la dispersion:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	1,41 g/cm ³ DIN 12791
Densité apparente:	non applicable
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	non applicable

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

non explosif.

Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non déterminé

Point de sublimation:

non déterminé

Point de ramollissement:

non déterminé

Viscosité dynamique:

non déterminé

Durée d'écoulement:

non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans conditions ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

10.4. Conditions à éviter

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

10.5. Matières incompatibles

Alcalis (bases), concentré. Métaux alcalins.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

Information supplémentaire

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STAMMOPUR Z

Date de révision: 09.11.2025

Numéro: 83011

Page 7 de 11

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 5000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
68439-50-9	C12-C14 Ethoxylate d'alcool gras				
	orale	DL50 <2000 mg/kg	rat		Cesio-Recommandation
63449-41-2	composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C8-18 benzyldiméthyles, chlorures				
	orale	DL50 795 mg/kg	rat		
	cutanée	ATE 1100 mg/kg			
12645-31-7	Acide phosphorique -2-ethylhexylester				
	orale	DL50 2500 mg/kg	rat	MSDS	

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Effet irritant sur la peau : corrosif. Effet irritant sur l'oeil: corrosif.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
non sensibilisant.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**Autres informations**

Le mélange ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances qui ont des propriétés de perturbation du système endocrinien selon le règlement (CE) n° 1907/2006, article 59(1), le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

En cas d'un déversement conforme en faibles concentrations dans des stations d'épuration biologique adéquates, des perturbations de la dégradabilité des boues activées sont peu probables.

STAMMOPUR Z

Date de révision: 09.11.2025

Numéro: 83011

Page 8 de 11

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
7664-38-2	Acide phosphorique ... %					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 138 mg/l	96 h	Gambusia affinis		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >100 mg/l	48 h	Gambia magna		
63449-41-2	composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C8-18 benzyldiméthyles, chlorures					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,016 mg/l	48 h	Daphnie		OECD 201
12645-31-7	Acide phosphorique -2-ethylhexylester					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 189-355 mg/l	96 h	Danio rerio		OECD 203A

12.2. Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
68439-50-9	C12-C14 Ethoxylate d'alcool gras			
	OECD 301F	>60 %	28	
	easily biodegradable			
63449-41-2	composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C8-18 benzyldiméthyles, chlorures			
	OECD 301 D Closed-Bottle-Test	>60 %		
	easily biodegradable			
12645-31-7	Acide phosphorique -2-ethylhexylester			
	OECD 301 B	>60 %		
	easy biodegradable			
	OECD 302 B	74 %	28	
	OECD 301 D	82 %	21	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

En raison des données disponibles relatives à l'élimination/la décomposition et le potentiel de bioaccumulation, des effets nocifs à long terme pour l'environnement sont peu probables.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
non applicable

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

STAMMOPUR Z

Date de révision: 09.11.2025

Numéro: 83011

Page 9 de 11

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

Code d'élimination des déchets - Produit

200129 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf rubrique 15 01); détergents contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

180106 DÉCHETS PROVENANT DES SOINS MÉDICAUX OU VÉTÉRINAIRES ET/OU DE LA RECHERCHE ASSOCIÉE (SAUF DÉCHETS DE CUISINE ET DE RESTAURATION NE PROVENANT PAS DIRECTEMENT DES SOINS MÉDICAUX); déchets provenant des maternités, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies de l'homme; produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN1805
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ACIDE PHOSPHORIQUE LIQUIDE EN SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Code de classement:	C1
Quantité limitée (LQ):	5 L
Catégorie de transport:	3
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN1805
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	PHOSPHORIC ACID SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Marine polluant:	no
Dispositions spéciales:	223
Quantité limitée (LQ):	5 L
EmS:	F-A, S-B

Autres informations utiles (Transport maritime)

Excepted Quantity: E1

STAMMOPUR Z

Date de révision: 09.11.2025

Numéro: 83011

Page 10 de 11

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN1805
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	PHOSPHORIC ACID SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Dispositions spéciales:	A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	852
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	856
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

Autres informations utiles (Transport aérien)

Excepted Quantity: E1
Passenger-LQ: Y841

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Directive 2004/42/CE relative à COV 0 % (0 g/l)
dans les vernis et peintures:

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente: 1.4., 2.3., 7.3., 9.1., 9.2., 11.2., 14.5, 14.6., 14.7., 15.2.

Abréviations et acronymes

Acute Tox: Toxicité aiguë
Skin Corr: Corrosion cutanée
Eye Dam: Lésions oculaires graves
Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

